

BOURSES D'EXCELLENCE EIFFEL DOCTORAT 2024/2025

DATE LIMITE DE DEPÔT 06 DECEMBRE 2023

Document à destination des Directeurs de thèse

Présentation du dispositif

Le programme de bourses d'excellence Eiffel du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères est destiné à soutenir l'action de recrutement à l'international des établissements d'enseignement supérieur français pour attirer l'élite des étudiants internationaux dans des formations de niveau Master, Ingénieur ou Doctorat.

La bourse Eiffel, destinée aux candidats reflétant un parcours d'excellence, ne peut être demandée qu'une seule fois dans l'ensemble du parcours de l'étudiant.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères a confié la gestion de ces bourses à Campus France qui assure l'examen des dossiers et le suivi des lauréats. Chaque établissement d'enseignement supérieur identifie donc ses candidats et envoie leurs dossiers à Campus France.

Pour pouvoir prétendre à cette bourse d'excellence, le candidat doit voir son dossier soutenu par son directeur de thèse.

Durée d'attribution pour le volet Doctorat

La bourse Eiffel est attribuée pour une durée de 6 à 36 mois maximum en France à compter du 1er septembre de l'année d'attribution de la bourse, conformément à la lettre d'attribution de bourse.

La durée de la bourse sera attribuée en fonction des conditions suivantes :

- Durée de bourse de 36 mois, conditionnée à une inscription en 1ère année de thèse pour des étudiants primo-arrivants uniquement ;
- Durée de bourse de 6 à 18 mois en fonction de l'année d'inscription, pour tous les candidats, et notamment ceux déjà en cours de thèse dans le cadre d'une codirection ou cotutelle :
 - 0 6 mois maximum lors d'une inscription en 3ème année de doctorat ;
 - 0 12 mois maximum pour une inscription en 2ème année de doctorat ;
 - 0 18 mois maximum pour une inscription en 1ère année de doctorat

Les 18 mois de bourse attribués pour le Doctorat peuvent être fractionnés en trois séjours maximum d'une durée qui ne peut être inférieure à six mois, le tout ne pouvant s'étendre sur une période supérieure à 36 mois, périodes hors de France comprises. Le fractionnement doit être demandé dans le formulaire de candidature et le calendrier des séjours défini et communiqué à Campus France au plus tard lors du 1er séjour. Toute modification de ce calendrier doit être communiquée à Campus France immédiatement et au plus tard 2 mois avant la date du prochain séjour.

Le début du séjour doit se faire entre le 1er septembre et le 31 décembre de l'année d'attribution de la bourse. Le séjour est financé par la bourse seulement pour les périodes qui se déroulent en France, sauf dans certains cas pour les périodes de stages ou d'échanges, (consulter la réglementation de la bourse Eiffel : <https://www.campusfrance.org/fr/droits-et-obligations-du-boursier-eiffel>).

Procédure de dépôt des candidatures :

Seules les candidatures du volet Doctorat validées par les Directeurs de thèse puis par la DIREV pourront être présentées à Campus France.

Avant toute proposition de candidature, merci de vérifier les conditions d'éligibilité du candidat :

 Le domaine d'étude du diplôme concerne :

SCIENCES ET TECHNIQUES :

O Biologie et santé

O Transition écologique

O Mathématiques et numérique

O Sciences de l'ingénieur et de l'ingénierie

SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES :

O Histoire Langue et Civilisation française

O Droit et Science politique

O Economie Gestion

Seules les formations accréditées par l'Etat français sont éligibles.

 Être en doctorat dans le cadre d'une **cotutelle** ou **codirection internationale** de thèse avec un établissement d'enseignement supérieur partenaire à l'international.

La convention de cotutelle ou l'attestation de codirection doit obligatoirement être signée par toutes les parties lors du dépôt du dossier.

 Nationalité: ce programme est réservé aux candidats de nationalité étrangère. Les candidats binationaux, dont l'une des nationalités est française, ne sont pas éligibles.

 Les candidats doivent être âgé de 30 ans au plus lors de la campagne de candidature ; c'est-à-dire nés après mars 1993.

 Les étudiants bénéficiant déjà d'une bourse du gouvernement français au titre d'un autre programme au moment du dépôt de candidature ne sont pas éligibles, même s'il s'agit d'une bourse de couverture sociale.

Les candidatures refusées au cours d'une précédente sélection ne peuvent pas être représentées, même en cas de changement de domaine d'études ou d'établissement d'accueil

Etapes à suivre :

1. L'étudiant vous contacte et demande à être admis dans votre formation en 2024/25. Il doit vous envoyer : toutes les pièces jointes indiquées ci-dessous. Ils ont jusqu'au **vendredi 24 novembre 2023** pour vous contacter et vous envoyer l'ensemble des documents requis pour une candidature EIFFEL.
2. Après vérification de son éligibilité, vous appréciez l'excellence de son dossier.
3. Si vous jugez son dossier suffisamment brillant, vous pouvez soutenir sa demande de bourse EIFFEL et prendre contact avec le Pôle international du Collège doctoral afin d'obtenir l'accès au dossier en ligne : bertindenys@unistra.fr. La date limite pour déposer les candidatures est le **mercredi 6 décembre 2023 (12h)**

Liste des pièces qu'il faudra joindre au dossier en ligne :

Joindre chaque élément dans un PDF distinct (1 PDF par type de justificatif) en suivant les consignes indiquées pour le nom et la taille du fichier. Merci de prendre en compte la qualité et la netteté des documents pour étude.

- **La PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE** contenant les informations : nom, prénom, date de naissance.
 - **Le CURRICULUM VITAE** du (de la) candidat(e), rédigé en français ou en anglais, sur une ou deux pages précisant le parcours académique et les expériences professionnelles le cas échéant.
 - **Les DIPLÔMES ET CLASSEMENT** : copie des derniers diplômes obtenus avec indication de la date, de la spécialité, des mentions **et tout autre document attestant de l'excellence, de la performance du candidat**
 - **Le CERTIFICAT OU DIPLÔME DE LANGUE** (le cas échéant).
 - **Les RELEVES DE NOTES** des trois dernières années faisant référence à un parcours académique réalisé aussi bien en France qu'à l'étranger.
 - **Le PROJET PROFESSIONNEL** du (de la) candidat, rédigé en français ou, à défaut, en anglais, sur une ou deux pages. *Cette présentation pourra être éventuellement étayée par un avis de personnes extérieures à l'établissement, par exemple d'une entreprise.*
 - **Une présentation du PROJET DE THESE**, rédigé en français ou en anglais (1 et 5 pages). Ce document doit exposer avec précision le sujet de la thèse, les objectifs et les hypothèses de recherche – le caractère novateur, l'impact et les bénéfices du projet.
 - **Un avis argumenté sur la qualité scientifique du sujet de thèse**, rédigé par un professeur d'universités/directeur de recherche expert du domaine de recherche concerné (en respectant les règles de déontologie)
 - **Le CV du professeur d'universités/directeur de recherche** en question (2 pages max)
 - **Le PLAN DE FINANCEMENT global de la thèse**
 - **La CONVENTION DE CO-TUTELLE ou l'ATTESTATION DE CO-DIRECTION signée par les parties françaises et étrangères** incluant le calendrier de l'alternance des séjours en cas de fractionnement.
4. Une pré-sélection est ensuite effectuée à l'Université de Strasbourg parmi les meilleurs étudiants que l'université souhaite accueillir.
 5. La validation et l'envoi des dossiers à Campus France est assuré par le Pôle international du Collège doctoral **exclusivement**.
 6. Les résultats sont annoncés aux candidats et à leurs directeurs de thèse durant le mois d'avril 2024.

Calendrier : le dossier de candidature complet devra être déposé en ligne **au plus tard le 06 décembre 2023 à midi**. Cette date est différente de celle indiquée sur le site de Campus France pour permettre la préparation des dossiers sélectionnés.

Pour toute question, veuillez contacter :

Mme Adeline BERTIN DENYS

Collège doctoral, Pôle International

bertindenys@unistra.fr